



# PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire  
le 17 juin 2025 à 09h00  
à la rue du Burcle, Couvet, salle communautaire

---

Présents : selon la liste de présence

Président : Joël Cornuz

Secrétaire : Raffaella Bidawid

Distribution : A tous les Membres

---

## 1. Contrôle de la liste de présence

La liste de présences est signée, plusieurs coopérateurs sont présents et représentés. L'Assemblée débute à 9h05 et peut valablement délibérer.

## 2. Désignation du président et du secrétaire

J. Cornuz est nommé Président, R. Bidawid comme Secrétaire et Ph. Macchiaioli comme Scrutateur.

## 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 18 juin 2024

Chacun ayant reçu le procès-verbal du 18 juin 2024, il n'en est pas demandé lecture. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

## 4. Rapport de gestion de l'exercice 2024

J. Cornuz présente le rapport d'activité 2024 et le complète oralement par les dernières informations connues à ce jour.

## 5. Présentation des comptes 2024 et discussion

A. Juvet présente les comptes en mentionnant que le montant du bilan s'élève à CHF **29'458'803.17**. Les comptes au **31.12.2024** font état d'un bénéfice de CHF **11'795.10**. Le compte de profits et pertes reporté est de CHF **283'518.77**.

Quelques questions sont posées auxquelles une réponse est immédiatement donnée.

## 6. Rapport de l'organe de révision

A l'unanimité, l'Assemblée dispense le réviseur de comparution personnelle. Le rapport de révision est commenté par J. Cornuz.

## 7. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2024

A la majorité l'Assemblée adopte les comptes tels que présentés ainsi que le rapport annuel 2024.

## 8. Décharge au Conseil d'administration

L'Assemblée donne décharge aux Membres du Conseil d'administration, les Membres du Conseil s'étant abstenus pour eux-mêmes.

## 9. Renouvellements statutaires

### 9.1. Démissions, renouvellements et élections des administrateurs

Après discussion de l'Assemblée générale, cette dernière a validé à l'unanimité, sans objection ni abstention, les modifications suivantes :

- Election de : Madame Anouk Arbona en tant que Membre du Conseil d'administration (Commune de La Sarraz) en remplacement de M. Yvan Ryser, avec une signature collective à deux, avec le Président.
- L'ensemble des Membres du Conseil d'administration est renouvelé pour **une année**.

Les changements qui requièrent la validation de l'Assemblée générale sont ratifiés à l'unanimité.

### 9.2. de l'organe de révision

A l'unanimité, l'Assemblée renouvelle le mandat de la **Fiduciaire Lambelet SA Fidal** à Lausanne pour une période d'**une année**.

## 10. Divers

1. Mme Zurbrüchen (locataire de La Musinière) s'interroge sur la durée de relocation de l'appartement de Mme Lambelet. La gérance présente va se renseigner et lui faire un retour rapidement car Mme Diesbach-Vernevaut n'avait pas connaissance de la situation.
2. Remarques de Mme et M. Berger (locataires de La Musinière) :
  - a. Une formation et une meilleure organisation sont à mettre en place concernant l'utilisation des machines à laver de l'immeuble.
  - b. Un problème de vitrocérame a été signalé en février et doit être traité. M. Winkler se rendra chez la locataire à la fin de l'Assemblée générale pour faire le point sur la situation.
  - c. Concernant la gestion des déchets ménagers, les Moloks à poubelles sont jugés trop éloignés par les habitants. La commune ayant refusé un aménagement à ce stade, Mme Arbona se renseignera auprès des autorités communales, tandis que la gérance échangera avec le concierge pour évaluer d'éventuelles alternatives.

Il est à rappeler que la gérance et la référente de l'immeuble se portent à disposition des locataires pour tout besoin.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 9h40.

\* \* \* \* \*

### Coopérative d'habitation Arc-en-ciel

Le Président  
  
 Joël Cornuz

La Secrétaire  
  
 Raffaella Bidawid

Lausanne, le 17 juin 2025 / RBI